

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°01

Objet : Convention de mise à jour des données du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

Date de la convocation : 02/10/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 21
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyn AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique DABADIE	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU
Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Vu la délibération n°10 du bureau syndical en date du 12 novembre 2019 approuvant la conclusion d'une convention de partenariats avec différents acteurs en vue de la constitution d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) à l'échelle départementale, permettant notamment le géoréférencement des réseaux,

Vu la nécessité de mettre à jour les données du PCRS Image,

Le Président rappelle que le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) est un fond de plan cartographique de précision centimétrique, constitué au moyen de levés topographiques (PCRS Vecteur) ou d'orthophotographies issues de prises de vue aériennes (PCRS Image). Il représente un socle indispensable aux gestionnaires de réseaux pour faire face à leurs obligations réglementaires. En outre, le PCRS Image s'avère utile dans d'autres domaines tels que la gestion de la voirie ou l'aménagement du territoire.

En 2019, Eaux de Vienne-Siveer, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, et le Syndicat Energies Vienne, ont décidé de réaliser un Plan de Corps de Rues Simplifié (PCRS) Image sur l'ensemble du territoire du département de la Vienne (désigné ci-après PCRS 86), pour leur besoin propre, en réponse aux exigences réglementaire de l'arrêté du 15 février 2012.

Cette réalisation a été effectuée avec le concours de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) par le biais d'une convention de coopération « public-public » relative au PCRS Image et à l'orthophotographie Haute Résolution.

Par la suite une autre convention a été conclue avec le Département de la Vienne, en vue de la mise à disposition du PCRS Image correspondant à son territoire concessif dans la Vienne

Ce PCRS a été livré fin 2022 sur supports physiques avec une mise en ligne sur la Géoplateforme de l'IGN fin 2023.

Cette phase de création terminée, Eaux de Vienne-Siveer, ENERGIES VIENNE et la Communauté urbaine de Grand Poitiers se sont rapprochés dans le but de pérenniser ce nouveau fond de plan cartographique, en maintenant son contenu à jour.

En application de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le PCRS est mis à jour par l'Autorité Publique Locale Compétente (APLC).

Il est proposé de conclure une convention, dont le projet figure en annexe , entre Eaux de Vienne-Siveer, ENERGIES VIENNE et la Communauté urbaine de Grand Poitiers pour la mise à jour du PCRS Image du département de la Vienne, aux termes de laquelle les parties s'accordent pour :

- Désigner ENERGIES VIENNE comme Autorité Publique Locale Compétente, dans la mesure où un groupement d'entité publique ne peut pas être désigné APLC,
- Exercer conjointement le suivi de la mise à jour du PRCS, dans la cadre d'un comité de suivi qui se réunira au moins une fois par an et d'un comité technique, chargés de définir et arbitrer les besoins de mise à jour (par zone géographique),

- Rechercher et choisir le ou les prestataire(s) pour la réalisation des prises de vues et la mise à jour des données du PCRS. A cet effet, ENERGIES VIENNE opérera le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public pour des prestations de prises de vues et de mise à jour des données du PCRS, après signature de la convention et validation par le comité de pilotage des besoins, dans le respect des règles de la commande publique.

Le montant prévisionnel maximal annuel alloué par Eaux de Vienne pour la mise à jour des données du PCRS est de 20 000 €HT.

Dans un but de simplification, ENERGIES VIENNE prendra en charge :

- le fonctionnement global de la gouvernance de ce projet (organisation des comités de pilotage et des comités techniques),
- la totalité des prestations, dont la charge finale sera répartie selon une clé de répartition qui devra être validée par le Comité de suivi (cf. article VI du projet de convention en annexe).

Cette convention sera conclue pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sans pouvoir dépasser une durée totale de 10 années.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la conclusion avec ENERGIES VIENNE et la Communauté urbaine de Grand Poitiers de la convention pour la mise à jour du PCRS Image du département de la Vienne dont le projet figure en annexe,

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DES Eaux de Vienne' and 'ASSINISSEMENT' around the perimeter. The signature is a stylized, cursive mark.

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°2

Objet : Prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance à poste fixe des stations d'épuration et réseaux

Date de la convocation : 02/10/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 21
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique DABADIE	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU
Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le contrôle des dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration est une obligation réglementaire (arrêté du 21 juillet 2015).

Cette prestation était confiée jusqu'à maintenant au bureau d'études NCA, pour un montant annuel maximal hors taxe de 75 000 € pour environ 80 stations.

Le marché prenant fin le 26 avril 2025, il convient de relancer une nouvelle consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-2 1°, et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique, pour aboutir à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme d'un an, reconductible trois fois un an, pour un montant annuel maximum de 75 000 € HT, soit un montant de 300 000 € HT au plus pour la durée totale de l'accord-cadre.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour des missions de contrôle des dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration et des points de réseaux équipés à un bureau d'études, pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour une période de douze mois, pour un montant maximum de 300 000 € HT pour quatre années,
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2124-2 1°, et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, dans les conditions précisées ci-dessus, afin de conclure un accord-cadre à bons de commande ;
- de l'autoriser à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite +10% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Eau de Vienne' in the center, with 'ASSAINISSEMENT' at the bottom and 'S.I. S.E. S.C.' around the top edge. The signature is a stylized, cursive mark.

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°3

Objet : Remises gracieuses présentées en Commission "Relation abonnés et solidarité" du 3 octobre 2024

Date de la convocation : 02/10/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 21
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique DABADIE	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU
Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-12-4 et R. 2224-19-2,

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président modifiée par délibération en date du 29 juin 2022,

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques,

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 3 octobre 2024 pour examiner des demandes de remise gracieuse formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexplicables, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

Sur les 22 dossiers étudiés, la Commission a validé 3 demandes de remboursement de factures qui feront l'objet d'un accord transactionnel signé par le Président.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver 9 demandes de remise gracieuse,
- d'approuver 1 demande de remboursement de redevance assainissement sur les quatre dernières années,
- d'approuver 1 demande d'annulation des pénalités appliquées suite à réalisation de travaux d'assainissement non collectif sans instruction préalable.

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1168600	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4235026 suite à fuite sur équipement de chauffage	1718	548	1170
1024266	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4136113 suite à acte de malveillance	1901	1595	306
1160547	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 4146752 ainsi que sur la prochaine facture à venir suite à fuite sur robinet de purge	3520*	3084	436
1051606	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau à venir suite à fuite sur robinet de purge	879*	131	748

1065374 1002420	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement des factures 4196949, 3953842, 4196018 suite à fuite sur équipements sanitaires	4111 1327	1915 190	2196 1137
1276786	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 4227782 suite à fuite sur réducteur de pression	1115	278	837
1041656	Remise gracieuse accordée sur les factures d'eau de la période 2020/2024 suite à problème de qualité de l'eau	578	126	452
1139674	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4215994 suite à problème de qualité de l'eau	78	44	34
1095022	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement à venir suite à fuite sur canalisation non réparée par un professionnel	899*	195	704
1017354	Annulation de la redevance assainissement des quatre dernières années	720	429	291
1153316	Annulation des pénalités appliquées suite à réalisation de travaux d'assainissement non collectif sans instruction préalable.	1007	1007	0
Montant total estimé des remises accordées (en € TTC)			9542	

* Le cycle de facturation étant en cours, la facturation a été estimée pour ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°4

Objet : Réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'assainissement du programme 2025

Date de la convocation : 02/10/2024

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 21

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 23 (92%)

Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Joël DORET

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU

Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que le coût global des travaux 2025 de renouvellement des réseaux d'eau potable seuls et de petites réparations ponctuelles sur les réseaux d'assainissement concernant l'ensemble des territoires des Comités Locaux du Syndicat a été estimé à 11 000 000 €HT.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux 2025, il est proposé :

- de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,
- de lancer une première consultation, en fin d'année 2024, afin de pouvoir notifier des marchés de travaux, dès le vote du budget 2025 par le Comité syndical.

Il est précisé que ces projets de travaux vont faire l'objet d'une présentation aux élus des Comités locaux de l'automne 2024.

A noter que:

- Les opérations de réparations ponctuelles de réseaux d'assainissement en parallèle des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable seront intégrées aux travaux objet de la présente délibération,
- Les opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable en lien avec des travaux sur des réseaux d'assainissement ou des opérations groupées avec d'autres concessionnaires feront l'objet de consultations spécifiques.

-

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de petites réparations ponctuelles sur les réseaux d'assainissement du programme 2025 des Comités locaux sous réserve des crédits inscrits au BP 2025, à savoir 11 000 000 € HT,
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer le ou les marchés de travaux, sous réserve du vote du budget 2025 par le Comité Syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°5

**Objet : Réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur certaines voies de la commune de Lencloître
Programme 2024**

Date de la convocation : 02/10/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 21
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique DABADIE	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU
Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que le coût des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées à Lencloître, rues Charles de Gaulle, des 4 vents, des Sables, de Boussageau, des Epinettes a été estimé à 425 000 €HT (315 000 €HT pour l'AEP et 110 000 €HT pour l'assainissement).

Les travaux consistent au renouvellement du réseau AEP et à des réparations et mises en conformité sur le réseau unitaire d'assainissement.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux 2024, il est proposé :

- de lancer une consultation, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de réseaux d'assainissement à Lencloître rues Charles de Gaulle, des 4 vents, des Sables, de Boussageau, des Epinettes dans la limite des crédits inscrits, à savoir 425 000 € HT, (315 000 €HT pour l'AEP et 110 000 €HT pour l'assainissement). de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une consultation, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer le ou les marchés de travaux, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°6

**Objet : Affectation de crédits supplémentaires pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectif
Programme 2024**

Date de la convocation : 02/10/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 21
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique DABADIE	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU
Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président rappelle aux membres du bureau que par la délibération n°01 en date du 10 septembre 2024, le lancement d'une nouvelle consultation pour l'établissement de schémas directeurs d'assainissement collectif au titre du budget 2024 a été autorisée.

Ces études ont été proposées dans le programme des investissements présenté en comités locaux pour l'année 2024.

Suite à l'analyse des offres par le maître d'oeuvre, le tableau ci-dessous détaille les choix retenus par la commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 06 novembre 2024 :

Opérations	Crédits alloués à l'opération € HT	Entreprise retenue par la CAO	Montant de l'offre € HT
Lot 1 – Dissay, St Georges lès Baillargeaux, Scorbé Clairvaux, St Rémy sur Creuse	225 000,00 €	NCA Environnement	331 344,00 €
Lot 2 – Quinçay, St Martin la Pallu (Charrais et Varennes), Vouillé	165 000,00 €	NCA Environnement	237 850,00 €
Lot 3 – Bonnes, Brion, Iteuil	135 000,00 €	ERIS Environnement	146 680,00 €
Lot 4 – Lussac les Châteaux, Verrières, La Chapelle Bâton	126 000,00 €	AUDIT Environnement	140 740,00 €
Lot 5 – Les Trois Moutiers, Moncontour	69 000,00 €	IRH Ingénieur Conseil	103 715,00 €
TOTAL	720 000,00 €	/	960 329,00 €

Dans la mesure où ces études ont un caractère réglementaire obligatoire, qu'elles indispensables à la bonne gestion patrimoniale du syndicat et que leur réalisation a été planifiée avec nos partenaires dont financiers (DDT, AELB et Département 86), il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires à ces opérations pour un montant total de 240 329,00 € par une réorientation des crédits issus d'opérations non réalisées en 2024.

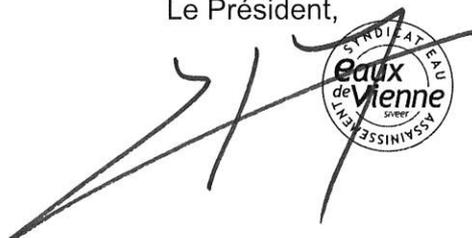
Pour rappel, le taux d'aide attendu reste de 60 % sur le montant total de 720 000 € HT, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vienne attendant la décision d'Eaux de Vienne pour étudier l'attribution de subventions sur le montant supplémentaire de 240 000 € HT.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réorientation des crédits issus d'opérations non réalisées ;
- d'approuver l'affectation de ces crédits à la réalisation des études de schémas directeurs d'assainissement ;
- de l'autoriser à signer les marchés de prestations de services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +10% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°7

Objet : Création d'un emploi non permanent relatif au projet de changement de système d'information comptable

Date de la convocation : 02/10/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 21
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAULT

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (21) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique DABADIE	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir :

Claude DAVIAUD à Bernard ROUSSEAU
Michel MALLET à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Michel MALLET, Madame Pascale GUITTET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, trésorier de la direction départementale des finances publiques, Lucas POISSON, David KARMANN, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN (en visio), Yves KOCHER, Denis GERMANEAU, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26,

Aujourd'hui, notre logiciel comptable n'est plus adapté à nos besoins et le maintien en conditions opérationnelles par l'éditeur n'est pas satisfaisant. Il apparaît nécessaire pour le syndicat de changer d'outil et de rechercher un outil compatible avec la création à venir de la régie.

A cette fin, il est proposé la création à compter du 1er janvier 2025 d'un emploi non permanent de Chef de projet contractuel relevant de la catégorie A à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien ce projet de changement de système d'information comptable et effectuera les missions suivantes :

- mettre en place les instances de pilotage du projet et une méthodologie
- analyser l'existant : process métiers, interactions dans le système d'information,...
- définir les besoins et rédiger un cahier des charges en partenariat avec les services
- comparer les solutions proposées et participer au choix de l'outil
- piloter la migration et le suivi de la réalisation jusqu'à la mise en production

La durée prévisionnelle du projet est estimée à 3 ans. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 ans maximum. Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'un Bac +3 à Bac + 5 en informatique, d'une appétence pour la comptabilité et les finances et d'une expérience significative en gestion de projet de changement de système d'information comptable.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. La rémunération sera alors calculée sur la base d'un indice majoré contenu dans l'espace délimité par les grades minimum et maximum de notre organigramme fonctionnel, et en prenant en compte la qualification détenue par l'agent retenu ainsi que son expérience professionnelle.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2025.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet de changement de système d'information comptable,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet de changement de système d'information comptable ;
- de pourvoir cet emploi sur la base des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique et comme exposé ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ce contrat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



The stamp is circular with the text "SYNDICAT EAU de Vienne" in the center and "ASSOCIATION" at the bottom.